

PRESENCES	ABSENCES	ORDRE DU JOUR	SUJET : PATRONAL (P), SYNDICAL (S)
Partie syndicale : M. Jean-François Boivin M ^{me} Christine Gilbert M ^{me} Vanessa Pelletier M ^{me} Julie Gagné M. Alain Dufour	Partie syndicale : M ^{me} Nancy Boutin	1. Compte rendu de la réunion du 5 octobre 2022	
		2. Organisation scolaire	P
		3. Réorganisation des services en secrétariat-comptabilité	S
		4. Fonctions et responsabilités	S
		5. Choix de tâche	S
		6. Contrat 360 versus 720	S
		7. Calendrier scolaire	S
		8. Liste de rappel	P
		9. Gestion des projets	P
Partie patronale : M ^{me} Andrée-Anne Gagnon M. Dominic Boily M. Dominic Simard	Partie patronale :	10. Autre sujet : a) Test d'air Laure-Conan	S

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
1. Compte rendu de la réunion du 5 octobre 2022	Mme Gagnon fait la lecture du compte rendu de la réunion du 5 octobre 2022.	
Choix de tâche (2022-06-09)	M. Simard mentionne qu'il y a présentement une cohorte en SASI accéléré et qu'il y en aurait possiblement d'autres. Le gouvernement désirait également reporter ce modèle accéléré à d'autres programmes de formation professionnelle. M. Boily ajoute que les élèves ont beaucoup de difficultés dans ce programme accéléré. Ils ont reçu l'information à l'effet que peu importe le nombre d'élèves, le programme accéléré démarrera supporté par une mesure pour les enseignants. Le CSS précise que de cette façon, ça crée une baisse de ratio, ce qui sera plus bénéfique pour les élèves et les enseignants. (2022-10-05)	
	Le SES informe le Centre de services scolaire qu'un conseil fédéral extraordinaire pour discuter du SASI accéléré se tiendra le mercredi 18 janvier. (2023-01-17)	
Autres sujets : a) Paie d'été vs temps partiel (2022-06-09)	À la suite d'une question du Centre de services, le Syndicat mentionne ne pas avoir reçu d'appels concernant les paies de début d'année pour les contrats de 360 ou 720. Mme Gagnon ajoute que pour le dossier des tolérances, un tableau a été créé afin de tenir la liste le plus à jour possible et assurer un meilleur suivi. M. Boily informe les membres que l'un des enjeux de la formation professionnelle est l'insertion. Il allège	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
	présentement l'horaire de l'enseignant au début de l'année, mais ça implique que le temps reporté alourdira la tâche au courant de l'année par la suite. (2022-10-05) Afin de faciliter l'insertion en FP, le CSS mentionne que la tâche éducative est allégée en début d'année et que la TOS prévoit de l'ATP pour se planifier et rencontrer le mentor si nécessaire. En santé, un projet pilote a été organisé pour assurer une meilleure intégration basée sur le même principe que celui en équipement motorisé qui consiste à rencontrer tous les nouveaux engagés d'un secteur pour leur donner les informations pertinentes. (2023-01-17)	
Autres sujets : b) Enseignants mentors en FP (2022-06-09)	Une deuxième enseignante s'est ajoutée comme mentors en formation professionnelle. Le SES amène une problématique à l'effet qu'un mentor n'a pas son brevet et qu'il est exigé dans l'offre de service. D'autres enseignants auraient postulé si le brevet n'était pas nécessaire. Il faut être équitable pour tous. Le CSS fera des vérifications. (2022-10-05) Concernant la problématique soulevée à l'effet qu'un mentor n'ayant pas son brevet ait été sélectionné alors que c'était un prérequis dans l'offre, le CSS n'a pas fait la vérification. (2023-01-17)	
Sécurité d'emploi (2022-10-05)	Quelques modifications seront apportées à ce point du compte rendu pour une meilleure compréhension du texte. Un poste a été octroyé en coiffure le 15 novembre 2022. (2023-01-17)	
Liste de rappel (2022-10-05)	Le CSS dépose la version finale de la liste de rappel au 30 juin 2022. Ce dernier analyse la possibilité d'en faire la vérification en ligne pour les prochaines années. Le Centre de services rédigera une entente pour permettre aux enseignants n'ayant pas obtenu leur tolérance en raison du TECFÉE de pouvoir rester sur la liste pour 12 mois. Un état de la situation doit être fait. L'entente devrait être déposée au prochain CRT pour pouvoir l'appliquer cette année. Le SES ajoute que le but est de s'assurer de l'équité pour tous les enseignants. (2023-01-17)	
Retour sur la rentrée scolaire (2022-10-05)	Le CSS a embauché deux magasiniers, dont l'un sera au pavillon L'Oasis et l'autre au pavillon équipement motorisé. (2023-01-17)	
CFP Nouvelles (2022-10-05)	Le CFP Nouvelles est débuté et est envoyé par courriel au personnel. Le Syndicat fait la demande pour en recevoir une copie, celle-ci est acceptée par M. Boily. (2023-01-17)	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
2. Organisation scolaire (P)	Dépôt par le CSS de l'organisation scolaire. M. Boily détaille le document en mentionnant que le Centre partira des groupes, même si le nombre d'inscriptions est peu élevé afin d'améliorer le facteur d'ajustement pour les prochaines années et de pouvoir garantir des heures aux enseignants pour la prochaine année scolaire.	
3. Réorganisation des services en secrétariat-comptabilité (S)	Les enseignants en secrétariat-comptabilité ont été consultés pour la réorganisation du service. Ce modèle regroupera les services de secrétariat et de comptabilité du CFOR et de l'Oasis. Il y aura deux équipes de travail, soit une dans chaque pavillon. Le SES s'informe s'il y aura une direction par secteur. Le CSS précise que la nouvelle formule est à venir.	
4. Fonctions et responsabilités (S)	Le document des fonctions et responsabilités est à actualiser. Certaines zones grises, comme pour le dépannage, seraient à trouver et baliser. Il faudrait également créer une uniformité dans les pavillons.	
5. Choix de tâche (S)	Le CSS informe le Syndicat que pour le choix de tâche au pavillon L'Oasis, une rencontre s'est tenue afin de donner des explications plus claires et d'échanger sur l'horaire dynamique plutôt que l'horaire traditionnel. M. Boily mentionne que le dépôt de tâches a été fait, ensuite les enseignants ont été consultés, des modifications ont été proposées et la version finale a été déposée. Le SES précise que la première consultation doit se faire auprès du conseil syndical.	
6. Contrat 360 versus 720 (S)	M. Dufour mentionne qu'un contrat 360 lui a été offert en septembre et qu'en janvier les heures de suppléance lui ont été enlevées pour ne pas dépasser 720 heures. Le SES rappelle que les suppléances de 12 heures et moins sont payées à taux horaire et les suppléances, d'un même enseignant, à plus de 12 heures ou l'ajout de nouvelles heures doivent être ajoutées au contrat. À la session d'hiver, le nombre d'heures au contrat peut être modifié pour respecter l'annualisation du 720 heures. La direction adjointe a finalement donné des contrats de 360 aux enseignants en soudage-montage concernés. Le CSS informe qu'une photo plus réaliste devrait être faite en début d'année scolaire afin de donner plus de contrats de 720 heures.	
7. Calendrier scolaire (S)	Le CSS explique que dans le but d'avoir le moins de calendriers différents possible, il a placé trois journées pédagogiques communes à tous les secteurs. Le SES rappelle qu'il y a 10 % des journées pédagogiques qui appartient aux enseignants. Le CSS déposera le calendrier au conseil d'administration du Centre de service prévu à la mi-mars.	
8. Liste de rappel (P)	Ce point a été traité en suivi du compte rendu du 5 octobre 2022.	

Points à l'ordre du jour	Discussions	Suivi-décision- action- information
9. Gestion des projets (P)	Mme Gagnon informe le SES qu'ils sont en recherche de solution, car avec la venue l'an prochain des classes Montessori à Laure-Conan, une aile complète leur sera réservée. Le CSS songe à partager les locaux des autres ailes entre la FP, la FGA et le SAE.	
10. Autre sujet a. Test d'air Laure-Conan (S)	M. Dufour rapporte que plusieurs enseignants ont des maux de tête fréquents depuis le début de l'année. Des tests auraient été faits, mais ils sont incapables d'avoir les résultats. Les enseignants du pavillon doutent de la qualité de l'air. M. Boily communiquera avec le gestionnaire administratif et le centre posera les actions si nécessaire afin de s'assurer de la santé et la sécurité des travailleurs.	